

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

RÈGLEMENT NUMÉRO 789-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT 789-2024 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 510-2013 AFIN D'INCLURE L'USAGE CONDITIONNEL « LOCATION COURT TERME » À LA ZONE 104-A

- CONSIDÉRANT** que le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 510-2013 est en vigueur depuis le 10 juillet 2013;
- CONSIDÉRANT** qu'un tel règlement permet, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage;
- CONSIDÉRANT** que le conseil municipal adopte, parallèlement à ce règlement, un règlement modifiant le *Règlement de zonage 206-1990* afin de créer la zone 104-A;
- CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite autoriser l'usage conditionnel « location court terme » dans la future zone 104-A;
- CONSIDÉRANT** que l'avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 10 septembre 2024 et que le premier projet de règlement a été présenté à la même séance;
- CONSIDÉRANT** que le second projet de règlement a été présenté lors de la séance du 8 octobre 2024;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 385-2024-10

QUE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

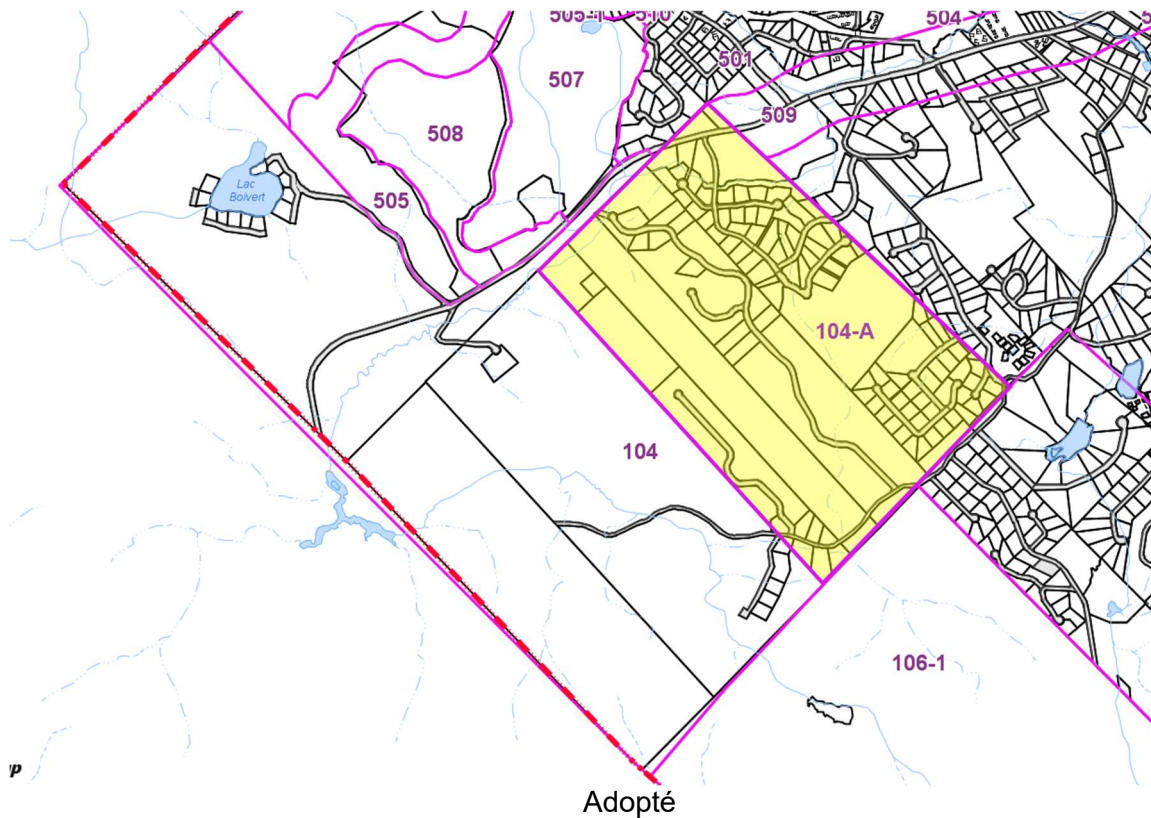
ARTICLE 2

L'article 50 du règlement 510-2013 relatif aux usages conditionnels est modifié par l'ajout, dans l'ordre numérique, de la zone 104-A.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), à la date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC.

Annexe A : future zone 104-A



Signé

Martin Bordeleau
Maire

Signé

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière

Copie certifiée conforme, le 29 octobre 2024

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière